

## Arrêté du 22 octobre 2012

JORF n°0258 du 6 novembre 2012 page 17314

texte n° 3

ARRETE

**Arrêté du 22 octobre 2012 fixant le modèle du formulaire « déclaration sur l'honneur de cessation d'activité salariée au régime général »**

NOR: AFSS1237815A

Par arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 22 octobre 2012, est fixé le modèle (1) S5139a du formulaire « déclaration sur l'honneur de cessation d'activité salariée au régime général », enregistré par la direction générale de la modernisation de l'Etat sous le numéro CERFA 13419\*02.

L'arrêté du 12 février 2008 qui fixait le précédent modèle du formulaire « déclaration sur l'honneur de cessation d'activité salariée au régime général » est abrogé.

*(1) Ce formulaire peut être obtenu auprès de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés, des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, des caisses générales de sécurité sociale. Il est également disponible sur les sites internet [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr) et [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) pour impression.* JORF n°0258 du 6 novembre 2012 page 17314

texte n° 4

ARRETE

**Arrêté du 22 octobre 2012 fixant le modèle du formulaire « demande de retraite progressive »**

NOR: AFSS1237816A

Par arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 22 octobre 2012, est fixé le modèle (1) S5131d du formulaire « demande de retraite progressive », enregistré par la direction générale de la modernisation de l'Etat sous le numéro CERFA 10647\*03. La notice est enregistrée sous le numéro CERFA 50298#03.

Les dispositions de l'arrêté du 28 juin 2007 fixant les modèles des formulaires « demande de retraite progressive » et « retraite progressive - attestation d'employeur » concernant le précédent modèle du formulaire « demande de retraite progressive » sont abrogées.

*(1) Ce formulaire peut être obtenu auprès de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés, des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, des caisses générales de sécurité sociale. Il est également disponible sur les sites internet [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr) et [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) pour impression.* JORF n°0258 du 6 novembre 2012 page 17314

texte n° 5

ARRETE

**Arrêté du 22 octobre 2012 fixant le modèle du formulaire « soins reçus à l'étranger - déclaration à compléter par l'assuré(e) »**

NOR: AFSS1237810A

Par arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 22 octobre 2012, est fixé le modèle (1) S3125b du formulaire « soins reçus à l'étranger - déclaration à compléter par l'assuré(e) » enregistré par la direction générale de la modernisation de l'Etat sous le numéro CERFA 12267\*03. La notice est enregistrée sous le numéro 50978#03.

L'arrêté du 23 avril 2008 qui fixait le précédent modèle du formulaire « soins reçus à l'étranger - déclaration à compléter par l'assuré(e) » est abrogé.

*(1) Ce formulaire peut être obtenu auprès des caisses d'assurance maladie. Il est également disponible sur les sites internet [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) et [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) pour remplissage à l'écran et/ou impression.*